**Communautés de Communes Vendée Grand Littoral**

**AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE**

**Relative à la modification du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Moutiers-les-Mauxfaits**

Le public est informé que, par arrêté n° 2023-12-PR en date du 06 juillet 2023, Monsieur le Président de la communauté de commune a prescrit l’enquête publique de la modification du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Moutiers-les-Mauxfaits.

**L’enquête publique aura lieu du vendredi 04 août 2023**

**au vendredi 25 août 2023 inclus.**

Monsieur Bruno RIVALLAND, cadre supérieur de santé à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Moutiers-les-Mauxfaits 25 Av. Georges Clemenceau :

**Vendredi 04/08 1ère permanence de 9h 00 - 12h 00**

**Vendredi 18/08 2ème permanence de 9h 00 - 12h 00**

**Vendredi 25/08 3ème permanence de 14h 00 - 17h 00**

Le dossier relatif à l’enquête prescrite sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l’enquête en mairie de Moutiers-les-Mauxfaits (format papier et en version dématérialisée sur ordinateur aux horaires d’ouverture habituels.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre d’enquête publique, au lieu précité, ou par courrier à :

Monsieur le commissaire Enquêteur

Enquête publique Modification du PLU

Mairie de Moutiers-les-Mauxfaits

25 Av. Georges Clemenceau

85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS

Le public pourra également consulter le dossier complet sur le site <https://www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme/>

Et formuler ses observations par courriel à l’adresse suivante : [enquete-publique.Moutiers-les-Mauxfaits@vendeegrandlittoral.fr](mailto:enquete-publique.Moutiers-les-Mauxfaits@vendeegrandlittoral.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie électroniques seront consultables dans les meilleurs délais sur le site de la communauté de communes.

Des demandes d’informations peuvent être formulées auprès de Monsieur Quentin LATRACE, responsable du pôle Aménagement du Territoire de la communauté de communes Vendée Grand Littoral au 02 51 207 207 ou par mail à : [qlatrace@vendeegrandlittoral.fr](mailto:qlatrace@vendeegrandlittoral.fr)

Dans un délai d’un mois à compter de la date de clôture de l’enquête, le commissaire enquêteur devra transmettre, à l’autorité compétente, le registre d’enquête ainsi qu’un exemplaire du dossier d’enquête comportant le rapport d’enquête du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées.

A l’issue de l’enquête publique, le projet de révision du Plan Local d’Urbanisme, éventuellement modifié des résultats de l’enquête, sera soumis à la décision du conseil communautaire.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la CC de Vendée Grand Littoral, sur le site de la CC de Vendée Grand Littoral et en mairie de Moutiers-les-Mauxfaits, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.